

Les inquiétants emprunts toxiques des pompiers

Un prêt de 4 M€ a été contracté en 2007 par le service d'incendie et de secours (Sdis) du 91. Indexé sur le franc suisse, son taux d'intérêt a flambé à 25 % cette année.



Alors que le Sdis 91 était déjà endetté, il est désormais dans une situation délicate à cause d'un emprunt toxique. « Il y a un risque pour l'investissement dans le matériel et du gâchis d'argent public », assure François Durovray, le président (LR) du département.

DES CAMIONS et des combinaisons renouvelés moins souvent, des casernes moins bien chauffées à cause... du franc suisse ? C'est la crainte de certains pompiers de l'Essonne. A l'origine de leur tourment : Tofix. Avec un tel patronyme, le contrat de prêt signé en 2007 par le service départemental d'incendie et de secours (Sdis) avec la banque Dexia semblait pourtant sécurisé. Mais de fixes, les taux d'intérêt n'avaient que le nom.

Les 4 M€ souscrits sur quinze ans par les sapeurs auprès de l'établissement franco-belge constituait en réalité un emprunt toxique (*lire ci-contre*) indexé sur la variation entre l'euro et le franc suisse.

La récente envolée du franc suisse a confirmé le risque de ce prêt et a mis le feu aux poudres au budget des pompiers. De déjà 11 % en 2014, le taux d'intérêt a flambé cette année à 25 %. C'est, concrètement,

1 M€ à rembourser pour ce contrat rien qu'en intérêts.

« On ne va pas se mentir, non seulement ce taux est ahurissant, mais il peut encore monter à 40, voire 50 %. Il est quatre fois trop élevé, ce qui veut dire, si on ne trouve pas de solution, un effort non prévu de 750 000 € pour les pompiers. Il y a un risque pour l'investissement dans le matériel et du gâchis d'argent public. De la pure folie ! » ne décolère pas François Durovray, le président (LR) du département qui finance, fait unique en France, la quasi-totalité du Sdis.

L'Etat appelé à la rescousse

Dans le viseur de l'élu de droite : ses prédécesseurs de gauche à la tête de l'Essonne au moment de la signature des emprunts. Etienne Chaufour (ex-PS), patron du Sdis en 2007, rappelle : « Dexia, à l'époque,

était la banque des collectivités. Il était quasi obligatoire de passer par elle. » « Je ne veux pas me défausser, assure-t-il, je découvre la situation, mais cela voudrait dire que nous sommes dans le même sac que les centaines de collectivités qui ont été abusées par Dexia (*NDLR : 676 ont déposé un recours*). » En 2007, l'emprunt effectué par le Sdis participait à la remise à neuf de la flotte de véhicules et l'achat de fourgons avec autonomie d'eau.

Dans les casernes, l'inquiétude augmente. « On va devoir serrer la vis », lance un gradé, alors que l'emprunt se mêle à une dette globale de 52 M€ (le Sdis 91 est l'un des plus endettés de France). « Sur le fonctionnement, on est déjà au bout des économies. On va nous demander encore des efforts sur le renouvellement des véhicules, le vestimentaire, le chauffage », redoute-t-il.

LE MOT

Emprunt toxique

Une bonne affaire qui tourne mal. Un emprunt ne naît pas toxique, il le devient au rythme de la variation des marchés financiers. Un emprunt toxique, c'est un emprunt structuré, comprendre à taux variable. Contrairement au taux fixe, inscrit dans le marbre, le taux des emprunts structurés, avantageux les premières années, varie ensuite selon l'indice financier sur lequel il est indexé. Dans le cas des pompiers de l'Essonne (comme dans beaucoup d'autres exemples), le prêt est indexé sur le franc suisse. Quand la Banque nationale suisse a laissé s'envoler son franc par rapport à l'euro, le coût des prêts a de fait explosé, rendant leur remboursement très compliqué. Face à l'ampleur du phénomène, l'Etat a créé en 2014 un fonds de soutien aux emprunts à risque. Au total, 676 collectivités et établissements y ont déposé un dossier pour être aidés.

« C'est moins de 8 % de la dette globale. Le reste des emprunts est sans risque », veut rassurer la présidence du Sdis, rappelant que le budget de fonctionnement reste conséquent, avec 92 M€ en 2015.

Pour tenter d'éteindre l'incendie, le nouveau président — le conseiller départemental (LR) de Dourdan, Dominique Echaroux — rencontrera en septembre la Sfil (ex-Dexia qui a fait faillite) afin de négocier tout en poursuivant le contentieux juridique engagé fin 2012.

« Sans arrêter le contentieux ni la négociation, nous avons aussi déposé une demande d'aide auprès du fonds de soutien créé par l'Etat », indique l'élu. « Ce qui est sûr, reprend-il, c'est que nous aurons une position offensive. On ne paiera pas des sommes aussi élevées, basées sur des informations insincères et malhonnêtes de Dexia. »

FLORENCE MÉROE

ORLY

Des nuisances sonores possibles avec les travaux



■ Une semaine de nuisances sonores potentielles. A partir d'aujourd'hui et jusqu'à samedi, Aéroports de Paris procède à des travaux de réfection sur le pont enjambant la N 7, à hauteur de Paray-Vieille-Poste. Cela occasionne la fermeture de la piste 3 d'Orly. Les décollages et atterrissages des avions s'effectueront donc sur une seule et même piste (piste 4), entraînant des changements de couloir aérien et donc davantage de bruit pour certaines communes limitrophes.

ORSAY

Classement de Shanghai : l'université ancrée dans le top 50

■ Elle est loin, encore très loin des universités américaines. Mais l'université Paris Sud, qui abrite, notamment à Orsay, le plus grand campus scientifique de France, conserve son rang dans le traditionnel classement académique des universités mondiales, dit classement de Shanghai, rendu public samedi. Elle prend même un tout petit peu de galon. Cette année, elle se classe au 41^e rang, ex aequo avec Manchester, des meilleures universités mondiales, alors qu'elle était 42^e en 2014 (mais elle reste loin de sa 37^e position acquise en 2012). Implantée au cœur du pôle économique et scientifique de Paris-Saclay, elle est surtout la deuxième université française, derrière Pierre-et-Marie Curie (36^e du classement).

VIRY-CHÂTILLON

Mairie vend biens immobiliers

■ Un pavillon rue Nungesser-et-Coli à 253 000 €, ou trois appartements rue Maurice-Sabatier à 201 000 €. La commune de Viry-Châtillon a décidé de mettre en vente deux de ses bâtiments. Pour trouver son (ses) acheteur(s), elle lance un appel à candidatures jusqu'au 15 septembre. Dès jeudi 27 août, les postulants pourront visiter les lieux pour peaufiner leur avis. La ville rendra son verdict début octobre. *Inscription pour les visites des 27 août et 3 septembre au 01.69.12.62.16 ou par mail c.tavares@viry-chatillon.fr, s.die@viry-chatillon.fr. Un dossier de consultation est disponible en mairie.*

GOMETZ-LA-VILLE

Meurtre au couteau : la victime était le patron du suspect

IL NE RECONNAÎT RIEN. Comme il l'avait déjà fait devant les gendarmes, l'homme de 59 ans suspecté d'avoir asséné, jeudi soir à Gometz-la-Ville, six coups de couteau à un sexagénaire, a continué samedi à nier les faits devant le juge d'instruction auquel il a été présenté. Malgré la présence de témoins au moment du drame mortel, « il maintient ses dénégations », confir-

me le procureur de la République d'Evry, Eric Lallement.

L'homme, d'origine portugaise, arrêté à son domicile une demi-heure après les faits, a passé sa première nuit en prison. Incarcéré à Fleury-Mérogis, il a été mis en examen dans la soirée de samedi pour homicide volontaire.

Litige, histoire d'argent ? L'enquête devra déterminer pourquoi

la victime de 65 ans, habitant de Forges-les-Bains, a vu un homme lui foncer dessus et le larder de coups de couteau alors qu'il faisait le plein de sa camionnette. L'autopsie a révélé six plaies au thorax, dont deux au niveau du cœur.

Ce qui est sûr, c'est que les deux hommes se connaissaient. Bien même. Ils travaillaient ensemble depuis plusieurs années dans une

entreprise de travaux publics. « La victime était l'employeur du suspect », indique le procureur. Et ils avaient noué des relations amicales, eux qui étaient originaires de la même région du Portugal.

De quoi laisser encore plus d'incompréhensions dans ce drame qui s'est déroulé en pleine journée à la station-service de ce petit village sans histoires.

F.M.